



Femme et enfants d'un convoi venant de Hongrie marchant vers les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, mai 1944 (coll. Yad Vashem).

## Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi

### Si par miracle j'échappe à cet enfer...

En mai 1944, Maurice Cling, âgé de 15 ans, est déporté à Auschwitz-Birkenau. Il fait partie des déportés de son convoi sélectionnés à l'arrivée pour entrer dans le camp. En janvier 1945, il est admis à l'infirmerie du camp, dépourvue de tout moyen, dans un état d'épuisement total.

Les journées passent, grises, mornes, interminables, rythmées seulement par les distributions de soupe et par l'alternance du jour et de la nuit. Mieux vaut ne pas penser au froid glacial du dehors. Mes soucis concernent l'ici et maintenant : la maladie, la faim, l'immobilité, l'isolement, les menaces. Les heures s'écoulent dans une sorte de torpeur, à somnoler, à rêvasser, à ruminer les quelques rumeurs que nous pouvons glaner. J'imagine des horreurs macabres, entouré comme je suis de tant de mystères terrifiants. Il est bien vrai que l'incertitude est pire que la pire des certitudes.

[...]

Pour ce qui est de Papa et Maman, j'ai décidé une fois pour toutes de ne plus y penser. Malgré tout ce que j'ai entendu, je préserve en moi à cause du brouillard qui entoure leur sort l'espoir insensé de les retrouver un jour, si par miracle j'échappe à cet enfer. Mais je sais trop combien l'évocation du bonheur d'autrefois



Maurice Cling à l'âge de 14 ans, quelques mois avant son arrestation (coll. Maurice Cling).

est perfide ; elle incite à l'apitoiement sur soi et – pente glissante – en fin de compte au désespoir. Tout se passe donc comme si j'avais verrouillé au fond de moi leur souvenir, celui de ma famille et de l'enfant gâté que j'étais, en réservant ce monde de valeurs pures et de tendresse pour un avenir éventuel, tandis que je me suis entouré d'une carapace d'égoïsme contre les autres et contre moi-même, maintenant que je suis seul dans ce monde hostile, livré aux prédateurs.

Maurice Cling, *Vous qui entrez ici... Un enfant à Auschwitz*, Graphein/FNDIRP, 1999, page 133. (réédition Editions de l'Atelier, 2008)

## Quelques recommandations du jury du Val-de-Marne à propos des productions du CNRD.

Conscients des difficultés des enseignants pour mettre en œuvre les modalités du concours avec leurs élèves, dans le temps très compté du programme, les membres du jury souhaitent apporter quelques éléments de réflexion aux professeurs pour les aider dans l'accompagnement de leurs élèves.

Les deux épreuves proposées sont de nature très différente et ne demandent pas le même type de travail avec les élèves.

**Les devoirs individuels** nécessitent un temps de travail en amont englobant l'ensemble de la thématique pour que les élèves soient capables ensuite, en un temps limité de 2 h 30 ou de 3 h 30, de rédiger un devoir en réponse à un sujet proposé par le jury départemental, dans la thématique du concours. Il s'agit là d'une épreuve de type brevet des collèges ou baccalauréat demandant à l'élève, seul devant sa feuille, d'organiser ses connaissances, de les argumenter, de les hiérarchiser, de faire preuve d'un esprit de synthèse, en s'efforçant, avec précision, de traiter le sujet et uniquement le sujet. Cela peut être un bon exercice de préparation du brevet ou du baccalauréat et s'inscrit dans une démarche individuelle pour les élèves qui le souhaitent et s'en sentent capables.

**Les productions collectives** représentent un exercice de nature différente. Elles s'inscrivent dans la thématique du concours et doivent impérativement y répondre. Elles nécessitent un questionnement, à savoir : une réflexion sur les limites chronologiques de la thématique, sa définition, sa place dans la Seconde Guerre mondiale, dans l'espace géographique de cette guerre. Ce questionnement devra permettre aux élèves de trouver une problématique puis de faire un travail de recherche documentaire, fondé à la fois sur des lectures d'ouvrages, sur l'utilisation de documents, sur la réflexion et l'analyse qui en découlent. Ils pourront aussi faire des choix sur certains aspects de la question, en fonction des recherches effectuées, des axes proposés par l'enseignant, des outils à disposition dans le CDI, des visites faites à l'extérieur de l'établissement ou aussi des opportunités familiales dont ils peuvent se saisir.

Autres questions à soulever : Comment composer les équipes d'élèves ? Comment répartir la charge de travail ? Quel support utiliser pour la production ?

L'ensemble de ce travail nécessite un encadrement important de l'enseignant : conseils, démarche, travail de recherche, aide à la sélection et à l'utilisation des documents, de leur origine, de leur place, de leur fonction. C'est en fait toute la démarche historique qui peut être ainsi appréhendée avec les élèves.

**Tous les supports de production sont pris en compte par le jury si les critères suivants sont respectés :**

- **Le sujet est correctement traité.**
- **Les candidats ont correctement utilisé, en les citant, les sources de documentation et d'information disponibles** (recherches au CDI ou en médiathèque, consultation de sites Internet, visites de lieux d'histoire et de mémoire, rencontres avec des témoins, etc.).
- **Le travail produit est original** (dans le traitement et/ou la mise en forme des informations recueillies) **et soigné.**
- **Les candidats ont montré d'une manière ou d'une autre leur investissement personnel et leur motivation à participer au concours.**

Le règlement du concours a été publié dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* (BOEN n° 19 du 8 mai 2008) qui peut être obtenu sur le site du ministère de l'Éducation nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « outils » puis « Bulletin officiel ».

Ce dossier est réalisé par l'équipe du musée de la Résistance nationale, en partenariat avec le CDDP du Val-de-Marne et le CRDP de l'académie de Créteil

Il est prolongé par l'ensemble documentaire mis en ligne sur le site du CDDP du Val-de-Marne [www.crdp.ac-creteil.fr/cddp94](http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp94)

et complète le dossier publié par la Fondation de la Résistance (numéro spécial de *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, disponible sur son site), ainsi que celui publié par la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (numéro spécial du mensuel *Le Patriote résistant*).

### Sites Internet

Musée de la Résistance nationale (MRN)

[www.musee-resistance.com](http://www.musee-resistance.com)

Site de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)

[www.fmd.asso.fr](http://www.fmd.asso.fr)

Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP)

[www.fndirp.asso.fr](http://www.fndirp.asso.fr)

Histoire et mémoire des deux guerres mondiales (CRDP Reims) animé par Jean-Pierre Husson

[www.crdp.ac-reims.fr/memoire](http://www.crdp.ac-reims.fr/memoire)

Institut national de l'audiovisuel (INA)

[www.ina.fr](http://www.ina.fr)

En particulier, l'ensemble de témoignages vidéos de rescapés du génocide des juifs à l'adresse suivante : [www.ina.fr/edu/entretiens/shoah/index.fr.html](http://www.ina.fr/edu/entretiens/shoah/index.fr.html)

### Bibliographie sommaire

Les titres suivants sont encore disponibles. Presque tous concernent le sort des enfants et des adolescents juifs. D'autres références d'ouvrages, parfois épuisés, figurent dans la brochure et dans le dossier documentaire en ligne sur le site du CDDP du Val-de-Marne.

### Études et essais historiques

CONAN Éric, *Sans oublier les enfants.*

*Les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, 19 juillet-16 septembre 1942*, Grasset, 1991 (réédition Livre de Poche 2006).

HAZAN Katy et GHOZLAN Éric, *À la vie ! Les enfants de Buchenwald du Shtetl à l'OSE*, Le Manuscrit, 2005.

KLARSFELD Serge, *La Shoah en France*, Fayard, 2001 (le volume 4 reprend *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France*).

ROUYEYRE Miriam, *Les enfants de Buchenwald*, Julliard, 1995.

### Témoignages

BIGIELMAN Albert, *J'ai eu douze ans à Bergen-Belsen*, Le Manuscrit, 2005.

BRAUN Sam, *Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu*, Albin Michel, 2008.

CHOMBART DE LAUWE Marie-Jo, *Toute une vie de résistance*, Graphein/FNDIRP, 1998.

CLING Maurice, *Vous qui entrez ici... Un enfant à Auschwitz*, Graphein/FNDIRP, 1999 (réédition Editions de l'Atelier, 2008).

COQUIO Catherine et KALISKY Aurélie (textes choisis et présentés par), *L'enfant et le génocide.*

*Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, Robert Laffont, 2007.

GRINSPAN Ida et POIROT-DELPECH Bertrand, *J'ai pas pleuré*, Robert Laffont, 2002 (réédition Pocket, 2003).

SCHAPIRA Charlotte, *Il faudra que je me souviene. La déportation des enfants de l'UGIF*, L'Harmattan, 2000.

WAJSBLAT Jo et LAMBERT Gilles, *Le témoin imprévu. Récit*, FMP, 2001 (réédition J'ai lu, 2007).

Le DVD *Mémoires de la Déportation*, sorti en 2005 et disponible auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, permet une première approche du système concentrationnaire et contient de nombreux témoignages de déportés écrits et vidéos.

# Intro

## Les limites du thème

Le thème proposé pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation nécessite de définir au préalable les notions d'enfance et d'adolescence. Dans la France d'avant-guerre, la notion d'enfance correspond approximativement à ce qu'elle est de nos jours mais celle d'adolescence n'est pas d'un usage courant à l'époque. Le parcours scolaire ne permet pas de séparer nettement enfance et adolescence. En effet, la scolarisation obligatoire dure jusqu'à 14 ans, mais les titulaires du certificat d'études peuvent entrer dans la vie active par dérogation dès 12 ans (ce qui conduit au paradoxe de voir les meilleurs élèves quitter l'école plus tôt que les autres). La scolarisation entre 14 et 18 ans ne concerne que 20 % des classes d'âges concernées, avec un déséquilibre en faveur des garçons et des classes sociales les plus aisées. Nombre d'adolescents au sens actuel du terme entrent donc précocement dans le monde du travail, considéré comme celui des adultes, mais beaucoup ont un statut d'apprentis ou équivalent, avec la rémunération correspondante (le premier vrai salaire est donc considéré comme un gage d'intégration dans le monde des adultes). Malgré la féminisation du monde du travail et l'accès au salaire, même inférieur à celui des hommes, un très grand nombre de femmes continuent de travailler gratuitement dans les exploitations agricoles et autres entreprises familiales, avant comme après leur mariage. La majorité civique n'est pas non plus pertinente pour distinguer l'adolescence de l'âge adulte car les hommes ne peuvent voter qu'à partir de 21 ans et les femmes demeurent exclues du suffrage dit universel jusqu'en 1945. Le service militaire lui-même ne concerne que les hommes à partir de 20 ans. Les notions d'enfance et d'adolescence doivent donc être comprises dans le sens statistique actuel, à savoir les jeunes de la naissance à 12 ou 13 ans pour les premiers et les jeunes de 13 ou 14 ans à 17 ans inclus pour les seconds. En outre, l'âge à retenir est celui au moment de l'arrivée dans le camp, même si le déporté passe dans la catégorie des adultes lors de sa détention.

Cependant, plus que la question de l'âge, c'est la question du regard porté sur les enfants et les adolescents qui importe et qui permet d'entrer dans la complexité et l'intérêt du thème proposé. Un enfant ou un adolescent est-il protégé ou fragilisé parce qu'il est vu comme jeune? En France, pendant l'occupation, être jeune c'est pouvoir bénéficier de rations particulières selon la catégorie à laquelle on appartient (J1, J2 ou J3), mais c'est aussi être l'objet d'une propagande incessante de l'État français qui rappelle constamment la jeunesse à ses devoirs, en premier lieu celui d'obéissance. Pour l'occupant allemand, être jeune peut être une circonstance atténuante en cas d'action illégale, mais souvent la jeunesse est considérée comme un facteur négatif qui justifie l'application de sanctions sévères comparables à celles des adultes, à partir du moment où la répression s'intensifie et se durcit. Pour les nazis, être jeune devient une tare dans le cadre d'une vision raciste du monde; les enfants des races supposées inférieures ne sont que des adultes en devenir qu'il faut éliminer également quand est programmée l'extermination des parents. Dans les camps, les jeunes peuvent être pris en charge par des détenus plus âgés touchés par la fragilité des enfants et des adolescents dans un univers où le danger est permanent; à l'inverse, ils peuvent être exploités par d'autres adultes qui savent profiter de leurs faiblesses.

Étudier les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi consiste en préalable à toute recherche à se demander pourquoi et comment des enfants et des adolescents se sont retrouvés à un moment donné dans un camp de concentration qui n'était pas pensé ni prévu pour eux au départ. Répondre à ces questions revient à étudier les parcours des enfants et des adolescents et à décrire la succession des circonstances qui les ont conduit à entrer dans un camp de concentration. Si les parcours des enfants et des adolescents sont autant d'exceptions, ils permettent cependant de faire apparaître les finalités et limites du

système concentrationnaire, en fait de le comprendre plus finement dans son fonctionnement et dans son évolution. La présence des enfants et des adolescents dans les camps de concentration est donc un révélateur des particularités, des logiques et des incohérences des politiques de répression comme de celles de persécution et d'extermination mises en œuvre par l'Allemagne nazie dans les territoires sous sa domination en Europe.

Ce dossier, complété par l'ensemble documentaire mis en ligne sur le site du CRDP de Créteil, doit permettre aux élèves et aux enseignants qui préparent le concours de mesurer la diversité des situations et des parcours, de prendre conscience des distinctions qui doivent être opérées entre les catégories de victimes, tout en gardant à l'esprit que le sort des quelques dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents entrés dans les camps de concentration reste exceptionnel par rapport à celui des centaines de milliers d'autres, assassinés par balles ou dans les chambres à gaz des centres de mise à mort.

Ce concours ne peut enfin se réduire à la seule étude des enfants et des adolescents dans le système concentrationnaire nazi. Il est également et fondamentalement un moyen de réfléchir sur le présent au regard du passé. S'intéresser au sort des enfants et des adolescents dans les camps de concentration nazis doit inciter, au delà du concours, à s'inquiéter du sort des enfants et des adolescents d'aujourd'hui, en France et dans le monde. Si le contexte a changé, si la cause des enfants et des adolescents est mieux défendue actuellement, beaucoup reste à faire. Ce travail d'histoire et de mémoire doit aussi être un acte civique. C'est dans cet esprit qu'ont œuvré les rédacteurs de ce dossier.

# Les enfants et les adolescents face aux politiques de répression et de persécution dans l'Europe sous domination nazie

## Partie 1

**D**ans l'Europe sous sa domination, l'Allemagne nazie impose des mesures de répression visant à contraindre et interdire toute tentative d'opposition ou de résistance. En Allemagne même et dans les territoires annexés, la population est sous surveillance permanente et toutes les personnes qui sont connues comme des opposants potentiels risquent de se retrouver en état d'arrestation et, après un jugement ou sur simple décision administrative, détenues dans une prison ou un camp de concentration. Dans les territoires occupés d'Europe de l'Ouest, des mesures rigoureuses de maintien de l'ordre sont appliquées par

l'armée allemande, la police allemande ou la SS, avec ou sans la complicité des autorités locales. En cas d'actions perpétrées contre les forces allemandes, des sanctions sévères peuvent être prises, allant jusqu'à l'exécution des responsables ou d'otages et la déportation vers les camps de concentration. Dans les territoires occupés d'Europe de l'Est, la politique de répression est encore plus brutale. Les élites locales sont directement visées tandis que les exactions se multiplient pendant et après la période de conquête. Parallèlement, l'Allemagne nazie met en œuvre sa politique de domination raciale, considérant les

Slaves comme devant être asservis aux Germains et vouant les juifs d'Europe à la marginalisation et à la paupérisation, avant de procéder à leur extermination faute d'avoir pu faire aboutir les projets d'expulsion, par ailleurs irréalistes. Dans ce contexte d'oppression et de violence, les enfants et les adolescents des populations soumises partagent le sort réservé aux adultes. La Pologne et la France sont deux exemples à la fois différents et significatifs des politiques menées par l'Allemagne nazie en Europe.

### LE CAMP POUR JEUNES DE MORINGEN

Entre 1933 et 1945, dans le centre de la ville de Moringen, trois camps de concentration se succèdent : en 1933, un camp pour les hommes ; entre 1933 et 1938, un camp pour les femmes ; entre 1940 et 1945, un camp pour les adolescents.

En juin 1940, on construit à Moringen un camp de concentration pour adolescents masculins, appelé « camp policier pour la protection de la jeunesse ». Les détenus, âgés de 12 à 22 ans, sont originaires du territoire du Reich et des pays européens occupés par les troupes allemandes. Tous ces jeunes gens sont persécutés pour des raisons sociales, raciales ou politiques et doivent endurer le terreur des SS, le travail forcé, la faim et des « méthodes d'éducation » draconniennes, le tout dans des conditions absolument invivables. Beaucoup de jeunes meurent à cause de ces conditions de vie. Beaucoup subissent une stérilisation forcée sur la base des « expertises génétiques et de criminologie biologique » ou sont déportés vers d'autres camps de concentration.

À partir de 1941, le camp pour les adolescents devient un champ d'expérimentations dans le cadre de la politique raciale des nazis. Des chercheurs en « criminologie biologique » tentent de vérifier leurs hypothèses selon lesquelles la « délinquance » et l'« asocialité » sont héréditaires. Les détenus subissent des examens pseudo-scientifiques. Dans le cadre de la biologie raciale des nazis et à partir des principes « scientifiques » éprouvés à Moringen, on cherche une justification raciale à l'extermination ou à la stérilisation forcée de parties entières de la population aussi bien en Allemagne que dans les territoires occupés. Les cobayes sont les jeunes détenus.

D'après le site du Mémorial de camp de concentration de Moringen ([www.gedenkstaette-moringen.de](http://www.gedenkstaette-moringen.de))



Enfants mendiants dans le ghetto de Varsovie, février ou mars 1941. Photographie publiée dans Joe J. Heydecker, *Un Allemand dans le ghetto de Varsovie 1941*, Denoël, 1985, page 93.

## 2. L'exemple de la Pologne

### Répression, germanisation, exploitation

La conquête de la Pologne par l'Allemagne nazie est brutale et violente. Des milliers de civils polonais, juifs et non juifs, considérés comme des ennemis potentiels, sont massacrés par des unités de la police et de la Wehrmacht. Des enfants sont au nombre des victimes. Par la suite, la répression s'abat sur les élites polonaises et sur tous ceux qui sont suspectés de soutenir l'action des partisans (« lutte contre les bandes»). Parmi les premiers Polonais qui arrivent à Auschwitz de juin à août 1940 (environ 3 000 hommes) se trouvent une centaine de garçons (élèves et scouts transférés des prisons ou arrêtés dans des rafles). En avril 1942, des jeunes filles figurent également parmi les premières Polonaises qui sont transférées à Auschwitz (élèves et scouts arrêtées pour avoir coopéré avec la résistance ou dans le cadre d'actions répressives menées par les Allemands contre la jeunesse polonaise).

Dans les premières semaines qui suivent sa victoire, l'Allemagne nazie annexe la partie la plus proche de la Pologne et constitue un Gouvernement général pour le reste. Il s'agit de préparer la mise en œuvre d'un plan général pour l'Est (*Generalplan Ost*) initié par Himmler et destiné à assurer la domination des Germains sur les Slaves, selon les principes de la « supériorité de la race allemande » et de l'« espace vital ». Dès 1940, la population des territoires annexés et occupés de Pologne est répartie en catégories selon des critères raciaux. Dans les territoires annexés en 1939 et dans le Gouvernement général en 1942, les Polonais « non allemands » sont expulsés de certaines régions afin de créer des zones de colonisation allemande. Des dizaines de milliers de personnes sont déplacées de force. A partir de novembre 1942, 116 villages de la région de Zamosc sont vidés de leurs habitants. Une partie des expulsés est transférée dans une vingtaine de camps pour les Polonais (*Polenlager*) en Haute Silésie, où sont enfermées des familles entières, ainsi que des enfants et des adolescents séparés de leurs parents envoyés en camp de concentration. En moyenne, près de 40 % des détenus des *Polenlager* sont des jeunes, sans que

des mesures spécifiques soient prises pour assurer leur survie.

Dans les territoires annexés, les Polonais considérés comme « allemands » doivent s'inscrire sur une liste nationale allemande (*Deutsche Volksliste*). En cas de refus, les enfants sont confisqués aux parents. En effet, dans toute la Pologne, les autorités allemandes procèdent à l'enlèvement des enfants polonais considérés comme « valables du point de vue racial ». Près de 200 000 sont envoyés en Allemagne dans le cadre de la politique de germanisation, confiés à des familles allemandes ou placés dans des *Lebensborn*. Les jeunes expulsés des régions germanisées comme les adolescents délinquants internés dans le camp pour mineurs de Lodz doivent subir un examen racial visant à détecter d'éventuels individus de « sang allemand ». Une partie importante des 80 000 enfants pris en charge par les *Lebensborn* sont d'origine polonaise.

Parallèlement, pour faire face à ses besoins en main-d'œuvre, l'occupant allemand impose aux Polonais le travail obligatoire en Allemagne : 380 000 garçons et 220 000 filles de 14 à 18 ans du Gouvernement général sont envoyés en Allemagne, sur un total de 1,4 million de travailleurs polonais. Les conditions de vie sont très dures et de nombreux travailleurs se retrouvent en camp de concentration après avoir manifesté leur mécontentement ou avoir tenté de fuir.

#### Territoires de l'Est :

partie de la Pologne annexée par l'Allemagne nazie.

#### Gouvernement général :

partie non annexée de la Pologne conquise par l'Allemagne nazie.

#### Lebensborn :

centres où sont élevés des enfants déclarés de « race allemande » (nés de couples sélectionnés pour leurs caractéristiques « raciales » ou enlevés à leurs parents dans l'Europe entière).



Photographies matriculaires de jeunes détenus polonais du camp de travail de Lodz, 1943. Documents publiés dans Roman Hrabar, Zofia Tokarz et Jacek E. Wilczur, *Enfance martyre. Le martyre des enfants polonais pendant l'occupation hitlérienne*, Varsovie, Éditions Interpress, 1981. De gauche à droite et de haut en bas : Maria Wisniewska, transférée au camp de Ravensbruck en 1944 ; Elzbieta Konarska, 10 ans, et Wieslawa Skibinska, transférées au camp de Ravensbruck en septembre 1944 ; jeune garçon au sort indéterminé.

## Persécution, ghettoïsation, exploitation

La conquête de la Pologne est marquée dès les premiers jours par des actions anti-juives. Dans plusieurs dizaines de localités, des juifs sont l'objet de violence ou sont assassinés et des enfants figurent parmi les victimes. Suite au partage de la Pologne entre l'Allemagne nazie et l'Union soviétique, deux millions de juifs polonais se trouvent pris au piège dans la partie occupée par les Allemands tandis qu'un million sont placés sous la tutelle des Soviétiques (auxquels s'ajoutent 250 000 autres qui ont choisi de passer dans la partie soviétique avant la fermeture définitive de la frontière).

Dans les territoires annexés ou dans le Gouvernement général, la population juive est contrainte de rejoindre des ghettos (le premier date de la fin octobre 1939). Les deux plus grands sont ceux de Varsovie et de Lodz, où sont entassés les juifs de ces deux villes et des régions qui les environnent. Dans

ces quartiers murés ou les juifs s'installent dans la plus grande improvisation, les conditions de vie se dégradent rapidement. Au début de 1941, on compte 2 000 morts par mois dans le ghetto de Varsovie et 1 000 dans celui de Lodz. Le nombre de morts par mois a doublé au bout de six mois. La faim tue 30 000 personnes entre juillet et décembre 1941 dans le ghetto de Varsovie, 20 000 encore entre janvier et juin 1942, car les rations alimentaires sont insuffisantes (dans les villes occupées, les Polonais ont des rations inférieures de moitié à celles des Allemands, les juifs des rations inférieures de moitié à celle des autres Polonais). Les enfants comptent parmi les premières victimes. Les jeunes mendians au corps décharnés et au regard vide deviennent des figures ordinaires des rues des ghettos. Les petits cadavres abandonnés sont ramassés chaque jour par les équipes de fossoyeurs. D'autres enfants, plus chanceux ou plus débrouillards, participent aux trafics clandestins entre les ghettos et l'extérieur pour ramener un peu de nourriture, essayant d'échapper aux policiers juifs et allemands chargés de la surveillance des entrées et sorties. Les Allemands se rendent compte rapidement qu'ils ont intérêt à utiliser la main-d'œuvre juive, comme l'ensemble de la main-d'œuvre polonaise. Dès 1939, les juifs de 14 à 60 ans sont soumis au travail obligatoire (en réalité des enfants de moins de 14 ans sont concernés). Des camps de travail sont ouverts dans toute la Pologne. Le travail est intense et pénible, la violence est permanente et les rations alimentaires demeurent très insuffisantes. Certains camps de travail sont installés dans les ghettos ou à proximité : avoir un emploi devient une garantie de survie pour soi et sa famille, surtout quand les déportations commencent et que sont épargnés, temporairement, ceux qui peuvent produire un certificat de travail.

**L**e bilan de la guerre est particulièrement terrible pour les enfants et adolescents de Pologne. La jeunesse polonaise juive est décimée par la faim, la maladie et les mauvais traitements dans les ghettos et les camps de travail (avant d'être exterminée par le gaz dans les centres de mise à mort). Les jeunes Polonais non juifs subissent les conséquences de la politique de germanisation et de mise au travail forcé. Beaucoup meurent du fait des conditions de

## LES DÉPORTÉS DE FRANCE VERS LES PRISONS DU REICH

Les déportés de France aboutissent dans une prison du Reich pour deux raisons principales : soit ils ont été condamnés en France par un tribunal allemand à une peine d'emprisonnement (c'est le cas des plus jeunes condamnés, car les moins de 16 ans ne sont pas fusillés), soit ils ont été transférés en Allemagne selon la procédure NN, avant tout procès en France (c'est le cas des déportés NN qui ne sont pas envoyés dans les camps de concentration, sans qu'il soit toujours possible de comprendre pourquoi leur sort se distingue de celui des autres déportés NN). La première situation peut être illustrée par le cas d'André Kirchen, le plus jeune condamné du procès de la Maison de la Chimie en avril 1942, qui purge sa peine de réclusion en Allemagne, mais les déportés détenus dans les prisons du Reich ne sont pas destinés à y demeurer définitivement. Outre les cas rares de libération à la fin de la peine (ce qui suppose qu'elle soit courte), beaucoup de prisonniers sont transférés en camp de concentration, avant comme après leur procès, pour des motifs variés. Les six jeunes résistants de l'École pratique d'Industrie de Rennes, arrêtés en mars 1942, sont déportés en Allemagne en juin selon la procédure NN au camp spécial d'Hinzert, avant d'être transférés dans des prisons de Cologne et de Breslau dans l'attente de leur procès. Suite au jugement par le tribunal spécial de Breslau en janvier 1944, ils sont envoyés dans une prison atelier où leurs parcours divergent : deux sont transférés au camp de concentration de Dora-Mittelbau (l'un, trop jeune, est considéré comme inapte au travail demandé ; l'autre a tenté de s'évader ; le premier décède en avril 1945, le second en mars) tandis que les quatre autres sont évacués vers un camp de travail dépendant du camp de concentration de Gross-Rosen, où ils sont libérés en mai 1945.

vie dans les camps de travail en Pologne ou en Allemagne. En outre, une grande part des enfants et adolescents transférés en Allemagne ne rentrent pas en Pologne à la fin de la guerre, soit qu'ils y sont morts (comme plus de la moitié des 40 000 enfants nés en Allemagne de mères polonaises), soit qu'ils ont perdu tout lien avec leur famille d'origine (plusieurs dizaines de milliers d'enfants placés dans des familles allemandes demeurent en Allemagne après 1945). En 1945, les enfants ne représentent que 35 % de la population polonaise contre 43 % en 1931. Parmi les 8,5 millions d'enfants polonais en 1945, un million sont des orphelins.

## 2. L'exemple de la France

### Les enfants et les adolescents face à la répression en France

**L**es enfants et les adolescents ne sont que partiellement protégés des mesures répressives mises en place par l'occupant allemand et l'État français collaborateur. D'une part, des enfants et des adolescents ont fait le choix de participer à la Résistance et ont accepté de manière plus ou moins consciente le risque d'être victimes de la répression. D'autre part, les autorités allemandes

sont passées d'une attitude relativement modérée envers les résistants les plus jeunes au refus de distinguer les plus jeunes des autres résistants dans un contexte d'intensification de la répression.

**L**a Résistance peut compter sur certains enfants et adolescents qui refusent de rester inactifs face à l'occupation allemande et à la politique de collaboration de l'État français. En prévenant ou non leurs parents, parfois à leur côté, ils rejoignent des organisations de résistance, où les jeunes peuvent être majoritaires, tels les Bataillons de la Jeunesse ou les Forces unies de la Jeunesse patriotique. Des enfants apportent une aide volontaire en transportant des messages, des documents, du matériel, tandis que des adolescents participent à des actions plus périlleuses, comme des sabotages ou des attentats contre les troupes d'occupation. Lazare Pitkowicz a 12 ans quand il commence à distribuer des tracts, 15 ans quand il devient agent de liaison. Arrêté à trois reprises, il a 16 ans quand il parvient à échapper une nouvelle fois à la surveillance des gardiens qui le mènent au train de déportation. Il est le plus jeune Compagnon de la Libération à la fin de la guerre. Serge Bas, 13 ans, est le plus jeune FFI à la Libération.

Les appareils répressifs de l'occupant allemand et de l'État français prennent en compte rapidement cette implication de la jeunesse. Les peines infligées par les tribunaux militaires allemands et les tribunaux spéciaux français opèrent une distinction entre les catégories d'âge, mais elles ne garantissent pas aux condamnés les plus jeunes un réel traitement de faveur. L'intensification de la répression extrajudiciaire rend plus tragique encore le sort des enfants et des adolescents tombés entre les mains des forces répressives.

Les tribunaux militaires allemands condamnent lourdement les auteurs d'actes de résistance dès 1940. Tous les condamnés à mort ont plus de 15 ans. La règle reste la même jusqu'à la Libération, tant que les juges militaires allemands peuvent maintenir une justice légale, ce qui ne veut pas dire une justice clémentine. André Kirschen, 15 ans, est condamné à 10 ans de réclusion lors du procès de la Maison de la Chimie en avril 1942, alors que ses compagnons plus âgés sont tous condamnés à mort. Henri Fertet, 16 ans, est fusillé en septembre 1943 après sa condamnation par le tribunal militaire allemand de Besançon.

La politique des otages mise en place en 1941 maintient la limite de 15 ans. Guy Môquet et André Le Moal, les plus jeunes des 48 fusillés du 22 octobre 1941, ont 17 ans. Plusieurs autres adolescents sont exécutés par mesure de représailles.

Face à la réaction très négative de la population à l'annonce des fusillades, les autorités allemandes décident de procéder de manière plus discrète. En décembre 1941, le décret *Nacht und Nebel* (Nuit et brouillard) permet de déporter en Allemagne toute personne dont la condamnation à mort n'est pas assurée lors d'un procès en France. En juin 1942, six élèves de l'École pratique d'industrie de Rennes, arrêtés pour faits de résistance en mars, sont déportés selon la procédure NN. Ils ont entre 15 et 17 ans.

En juin 1942, la SS prend le contrôle de la répression allemande en France, dans un contexte d'intensification de la répression. Alors que les exécutions par fusillades se poursuivent, les déportations deviennent de plus en plus nombreuses : les militaires allemands déportent vers les prisons du Reich tandis que les SS déportent directement vers les camps de concentration. En 1943, avec la complicité de l'État français, les pri-

sons et les camps d'internement sont vidés de leurs détenus politiques pour fournir les contingents de déportés vers les camps de concentration en Allemagne (Himmler a réclamé davantage de main-d'œuvre concentrationnaire).

En 1944, avec le concours de la police française et de la Milice, les arrestations de résistants se multiplient, des rafles de civils sont organisées dans plusieurs localités, afin de constituer des nouveaux convois de déportation. Parmi ces déportés, de nombreux jeunes de moins de 18 ans (mais le pourcentage est presque toujours inférieur à 2 % des déportés du convoi).

Le dernier convoi qui part de Compiègne le 18 août 1944 pour le camp de Buchenwald emporte 1 249 hommes. Le plus jeune est âgé d'à peine 14 ans. Une quarantaine de grands convois de déportation partent de France entre janvier et octobre 1944, parmi plusieurs dizaine d'autres plus petits. Au total, près de 2 500 jeunes de moins de 18 ans ont été déportés de France vers les prisons et les camps de concentration du Reich dans le cadre de la politique de répression.

## Des adolescents arrêtés par mesure de répression en France

**Jean K.**, né le 22 janvier 1927, est arrêté le 3 janvier 1942, à presque 15 ans, au domicile de ses parents pour avoir récupéré, avec des camarades, des fusils, revolvers et munitions abandonnés par l'armée française. Il n'a alors que 14 ans, mais cela n'empêche pas la Gestapo de lui faire subir pendant plusieurs heures un violent interrogatoire. Il est déporté à Dachau.

**Louis Le G.**, né le 20 février 1926 dans le département de la Seine, est arrêté en février 1943, à 16 ans, après une échauffourée avec un soldat allemand.

En effet, après l'avoir insulté, le jeune homme a fini par se battre avec lui. Il est jugé et condamné à la déportation. Il quitte la France le 8 mai 1943 en direction de Sachsenhausen.

**Jacques O.**, né le 19 juin 1928 à Nantes, est interpellé par la Gestapo en avril 1943. Malgré sa jeunesse, 14 ans, il appartient déjà à un groupe de résistants du département de Loire-Atlantique. Il est déporté à Buchenwald.

**Marie B.**, née le 12 avril 1930 en Moselle, est raflée en novembre 1943.

Cette jeune fille de 13 ans circulait dans la rue, quand la Gestapo l'a embarquée sans raison particulière. Elle est déportée à Ravensbrück.

**Joséphine L.**, né le 12 juin 1929, est arrêtée à 14 ans en compagnie de son grand frère, Alfred, dans le département du Nord en novembre 1943. Elle participe à des missions de destruction de matériel allemand avec les camarades de son aîné. Elle est déportée à Ravensbrück.

**André F.**, né le 17 février 1927, est arrêté par les Allemands qui le recherchent le dimanche 14 mai 1944 au soir, lors d'une projection au cinéma. Agé de 17 ans, il est interrogé brutalement et à plusieurs reprises. Il est déporté à Dachau.

D'après les recherches d'Adrien Cadot, *Parcours et destins des jeunes déportés français rescapés de 13 à 18 ans. Étude d'un panel de 1 000 individus*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean Quellien, université de Caen, 2002.

## Les enfants et les adolescents face à la persécution en France

Les mesures de persécution contre les juifs de France commencent dès les premières semaines de l'occupation en zone nord. Dès le mois d'octobre 1940 puis en juin 1941, l'État français publie des lois portant sur le statut des juifs. Les juifs doivent se faire recenser et sont progressivement marginalisés. En zone nord puis en zone sud, les biens des juifs sont confisqués et confiés à des administrateurs. En zone sud, des familles entières sont enfermées dans des camps d'internement sur simple décision administrative des préfets. Des organisations caritatives s'efforcent de faire sortir les enfants et de les soustraire aux conditions de vie très éprouvantes qui règnent dans ces camps.

En mars 1941, les premières arrestations de juifs étrangers ont lieu à Paris et l'État français crée l'Union générale des israélites de France (UGIF) dont les responsables sont désignés par le Commissariat général aux questions juives, chargé de coordonner la politique antisémite de l'État français... En août, 4 200 juifs français et étrangers sont internés au camp de Drancy, sous administration et surveillance françaises. En novembre, du fait des conditions déplorables d'internement, 800 internés sont libérés, notamment les jeunes de moins de 18 ans, mais le premier grand convoi de déportation parti de France emporte 1 100 internés de Drancy à destination d'Auschwitz en mars 1942.

En juin 1942, l'occupant allemand impose le port de l'étoile jaune dès l'âge de 6 ans en zone nord. Cette mesure facilite les arrestations prévues à la suite de la réunion qui s'est tenue à Berlin et qui a prévu la déportation de 100 000 juifs de France. Les 16 et 17 juillet 1942, 13 000 hommes, femmes et enfants sont raflés par la police parisienne à Paris et dans sa banlieue, enfermés au Vélodrome d'Hiver puis envoyés à Drancy ou dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, dans le Loiret. En août, l'État français procède au transfert d'une partie des détenus des camps d'internement de

zone sud vers Drancy. Rapidement, la question du sort des enfants arrêtés est posée par les autorités françaises. La déportation des parents sans les enfants suppose de prendre en charge ces derniers. Dès le 4 juillet, Pierre Laval avait réclamé que les enfants accompagnent leurs parents déportés, « dans une intention d'humanité ». Le 17 juillet, le SS Dannecker, délégué aux Affaires juives en France, demande à Eichmann l'autorisation de déporter les enfants.

Dès la fin du mois, les Allemands décident de commencer les déportations. À Pithiviers et Beaune-la-Rolande, les personnes de plus de 15 ans sont séparées des plus jeunes par les gendarmes qui gardent les camps. Les enfants restent seuls, tandis que les autres membres de leur famille sont déportés. Eichmann donne finalement son accord pour la déportation des enfants mais précise qu'il ne faut « en aucun cas mettre en marche des convois comprenant exclusivement des enfants ». À partir du 13 août, les enfants de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande sont transférés à Drancy où ils arrivent dans un état de détresse physique et psychologique qui impressionne les personnes qui les accueillent. Selon les directives d'Eichmann, les enfants de Pithiviers et Beaune-la-Rolande sont déportés à leur tour, avec des adultes arrêtés en zone sud qu'ils ne connaissent pas. En quelques semaines, 1 032 enfants de moins de 6 ans, 2 557 enfants de 6 à 12 ans et 2 464 adolescents de 13 à 17 ans sont déportés (le convoi du 19 août est constitué de 582 enfants de moins de 14 ans sur 1 000 déportés; celui du 26 août, de 553 sur 1 057).

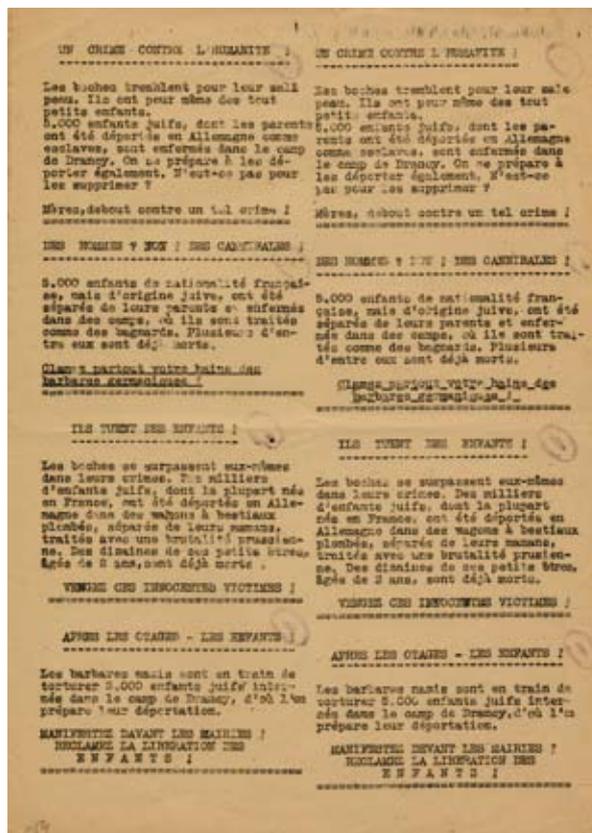


Planche de papillons diffusés par «Solidarité» section juive de la MOI, été 1942 (coll. Musée de la Résistance nationale, fonds section juive de MOI).

Les arrestations et les déportations massives de femmes et d'enfants suscitent la réprobation d'une partie de la population française, confortée par les protestations de quelques personnalités (Mgr Saliège, évêque de Toulouse; Mgr Théas, évêque de Montauban; le pasteur Boegner), sans que l'État français ne change quoi que ce soit à sa politique de collaboration administrative et policière avec l'occupant allemand. Partout en France, la cache des enfants juifs s'organise. Les initiatives individuelles ne suffisent pas et des réseaux de sauvetage se mettent en place. Malheureusement, beaucoup de familles sans contact efficace ou peu informées des filières existantes sont dans l'incapacité de protéger leurs enfants de la traque qui se poursuit. Les maisons de l'UGIF peuvent apparaître comme des asiles pour des familles désireuses de soustraire leur progéniture à la menace de la déportation, mais elles n'accueillent que 1 500 enfants juifs en 1943. En juillet 1944, les maisons se transforment en pièges: les Allemands arrêtent les enfants et les personnels qui les encadrent et les déportent à Auschwitz.

## Partie 2

# Les enfants et les adolescents victimes de la politique d'extermination en Europe sous domination nazie

Les conquêtes réalisées par l'Allemagne en Europe aboutissent pour les nazis à une situation absurde. Dès leur arrivée au pouvoir en 1933, ils ont cherché à se débarrasser des juifs du Reich en favorisant leur émigration mais, en 1939, ils ont pris le contrôle d'une partie de la Pologne où vivent depuis des siècles des communautés juives très nombreuses. Pour faire face à ce qu'ils considèrent comme un problème, les nazis procèdent au regroupement des juifs dans des ghettos (avant d'y envoyer les juifs du Reich) et envisagent alors un plan d'expulsion massive vers Madagascar. L'échec de ce plan et la guerre d'anéantissement engagée contre l'Union soviétique changent la donne. En 1941, les dirigeants nazis décident d'organiser le massacre généralisé des juifs d'Europe de l'Est puis de l'ensemble des territoires européens sous leur contrôle ou sous leur influence. Les enfants et les adolescents, un court moment épargnés, sont victimes comme les adultes de cette politique d'extermination.

### 1. Les massacres de juifs par les groupes mobiles de tuerie en Europe de l'Est

Dès mars 1941, une directive de Hitler préconise d'éliminer toutes les personnes qui pourraient constituer une menace contre les forces allemandes et entraver leur progression dans la guerre qui s'annonce contre l'Union soviétique. Le haut commandement de la Wehrmacht ne s'oppose pas à sa mise en œuvre.

À partir de juin 1941, des unités mobiles de tuerie ou *Einsatzgruppen* suivent l'armée allemande lors de son avancée en territoire soviétique. Les *Einsatzgruppen* sont répartis en quatre groupes opérationnels de la taille d'un bataillon chacun, composés de membres de la SS et de la police allemande placés sous le commandement d'offi-

ciers de la Police de sécurité (Sipo) et du Service de sécurité (SD). L'armée allemande apporte un soutien logistique aux *Einsatzgruppen*, en leur fournissant approvisionnement, transport et logement. Selon les secteurs où ils opèrent, les *Einsatzgruppen* peuvent recevoir l'aide de soldats allemands, hongrois ou roumains, de soldats de la Waffen SS, d'auxiliaires ukrainiens ou baltes.

L'action des *Einsatzgruppen* vise à éliminer des territoires occupés le judéo-bolchevisme, à savoir les fonctionnaires de l'État soviétique, les responsables du Parti communiste et les juifs, tous considérés comme des ennemis potentiels. En juin et juillet 1941, les *Einsatzgruppen* n'exécutent que des hommes, mais l'avancée rapide de la Wehrmacht fait espérer une victoire définitive et incite Hitler à lancer un programme d'anéantissement du judaïsme en Europe. Au mois d'août, une nouvelle directive de Hitler ordonne d'exécuter également les femmes et les enfants sans distinction d'âge ni de sexe. Himmler relaie l'information auprès des chefs des *Einsatzgruppen* qui organisent dans les territoires occupés d'Union soviétique des opérations de destruction systématique des principales communautés juives, parfois avec la complicité des populations non juives qui participent aux pogroms.

Lors des massacres, les victimes sont séparées du reste de la population et regroupées dans un lieu plus ou moins isolé avant d'être fusillées et enterrées dans des fosses qu'elles ont souvent dû creuser elles-mêmes. Les hommes et les adolescents sont exécutés généralement en premier, avant les femmes, les adolescentes et les plus jeunes enfants. Les massacres peuvent concerner des milliers de victimes simultanément, comme à Babi Yar près de Kiev où près de 34 000 hommes, femmes et enfants sont fusillés du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1941.

Les exécutions par balles s'avèrent très éprouvantes pour les exécuteurs, notamment quand il s'agit de fusiller des enfants. Himmler lui-même se trouve mal alors qu'il assiste à une opération de tuerie. C'est pourquoi, en septembre 1941, il préconise la mise en place d'une autre procédure d'exécution, plus efficace pour l'extermination des juifs et moins traumatisante pour les tueurs, tout en permettant la mise à mort de tous les juifs d'Europe.

Au printemps 1943, les *Einsatzgruppen* et des bataillons de la police d'ordre ont assassiné plus d'un million de juifs, ainsi que des dizaines de milliers de commissaires politiques et de partisans soviétiques (au nom de la lutte contre le bolchevisme), de Tsiganes et de handicapés mentaux (au nom de la protection de la race).

### Témoignage de Féniá Riga

Un jour où je revenais du marché, j'ai vu des Allemands avec des mitraillettes et des chiens conduire une centaine de personnes, des juifs, pour les fusiller. Parmi eux, il y avait la pédiatre Zelkina, je lui ai crié : «Pourquoi ne m'as-tu pas écoutée!». Cette femme jetait des briques sur les Allemands et m'a dit : «Ils vont faire la même chose avec vous!». J'avais une très bonne amie juive, Roza, une très très belle femme, qui travaillait dans un magasin de chaussures. Elle était aussi au milieu des gens. Je lui ai dit : «Rosetchka, pourquoi tu n'es pas partie?». Elle m'a répondu : «mais mon mari est ukrainien, Boïtchenko Vassil, je croyais qu'ils ne me fusilleraient pas». Mais on les a tous fusillés. Il y avait aussi des enfants juifs du jardin d'enfants, de la rue Zankov, où travaillait Oksana Prokhorovna, ils étaient une quinzaine».

Témoignage de Féniá Riga, née en 1914, région de Kiev, cité dans *Mémorial de la Shoah, La Shoah par balles. les fusillades massives des juifs en Ukraine 1941-1944*, Fondation pour la Mémoire de la Shoah/Yahad-In Unum, 2007, page 62.

## 2. L'assassinat des juifs européens dans les centres de mise à mort

La décision de construire des centres de mise à mort est prise à l'automne 1941. Il s'agit de ménager les exécuteurs et de leur épargner la participation à des fusillades massives, notamment d'enfants. Un premier centre de mise à mort entre en fonction en décembre 1941 à Chelmno, en territoire polonais annexé au Reich. Les victimes, pour la presque totalité juives, sont assassinées dans des camions à gaz avant d'être ensevelies dans de grandes fosses communes. Entre mars et juillet 1942, trois autres centres de mise à mort entrent en fonction à Belzec, à Sobibor et à Treblinka. Chaque centre, pourvu de chambres à gaz, est destiné à l'extermination des juifs d'un secteur du Gouvernement général (*Aktion Reinhardt*). Les corps des victimes sont brûlés sur d'immenses bûchers ou ensevelis dans de grandes fosses communes.

En 1943, après l'arrêt des centres de mises à mort (des révoltes, brutalement réprimées, ont éclaté à Treblinka et Sobibor) les installations sont démontées, les fosses vidées de leurs cadavres (qui sont brûlés) et les traces effacées (des sapins sont plantés sur le site de Sobibor, une ferme est installée sur celui de Treblinka). En 1942 et 1943, au moins 550 000 personnes ont été assassinées à Belzec, 200 000 à Sobibor, 750 000 à Treblinka, 150 000 à Chelmno (qui est remis en fonction quelques semaines en 1944). Les enfants et les adolescents représentent environ le quart des victimes.

Parallèlement, dans le cadre de la mise en œuvre de la «Solution finale du problème juif» suite à la conférence de Wannsee en janvier 1942, le camp d'Auschwitz-Birkenau est doté à son tour de chambres à gaz puis de *Krematoriums*. Ce camp mixte est en mesure de prendre le relais des centres de mises à mort dans l'extermination des juifs de l'ensemble de l'Europe. De 1942 à 1944, près de 1 100 000 juifs (dont au moins 230 000 enfants et adolescents) sont déportés à Auschwitz. Entre 70 et 75 % sont assassinés dans les chambres à gaz dès leur arrivée (le pourcentage dépasse les 90 % pour les enfants et les adolescents). Les rescapés de la première sélection sont des sursitaires car d'autres sélections condamnent à

la chambre à gaz les plus faibles, dont les enfants font partie. La progression de l'Armée rouge et la révolte du *Sonderkommando* d'Auschwitz-Birkenau conduisent à l'arrêt des gazages, au démantèlement des *Krematoriums* et à l'évacuation du camp.

Plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents juifs sont déportés au camp mixte de Majdanek. La plupart sont assassinés dans les chambres à gaz peu après leur arrivée ou lors du massacre par fusillades qui coûte la vie à 42 000 juifs de Majdanek et de ses *Kommandos* en novembre 1943, après l'arrêt des chambres à gaz.

Plus de 11 000 enfants et adolescents de France de moins de 18 ans ont été déportés, parce que juifs, vers Auschwitz-Birkenau principalement, mais aussi Sobibor, Majdanek et Kaunas (en Lituanie). Ils représentent moins de 15 % des 76 000 déportés juifs de France. Quelques dizaines seulement sont rentrés en 1945 (mais aucun des enfants arrêtés lors de la rafle du Vél' d'Hiv' n'a survécu, ni aucun des enfants arrêtés à Izieu le 6 avril 1944). Ce pourcentage est inférieur à celui des enfants et des adolescents dans la population juive de France en 1941-1942. Une partie importante de la jeunesse juive a donc pu échapper aux déportations en bénéficiant des solidarités individuelles et des filières de sauvetage.

### **Sonderkommando :**

«*Kommando* spécial», composé de détenus chargés de faire fonctionner les installations de mise à mort.

### **Krematorium :**

bâtiment regroupant une ou plusieurs chambres à gaz et des fours crématoires.

## Témoignage de Simon Srebnik, rescapé de Chelmno

C'était le chemin que les camions à gaz empruntaient.

Dans chaque camion à gaz il y avait quatre-vingts personnes.

Quand ils arrivaient, les SS disaient : «Ouvrez les portes!»

Nous le faisons. Et aussitôt les corps dégringolaient.

Un SS disait : «*Deux hommes dedans!*»

Ils étaient deux, qui travaillaient aux fours, ils avaient l'habitude.

Un autre SS hurlait : «*Jetez plus vite.*

*Plus vite! L'autre camion arrive!*» Et on travaillait jusqu'à ce que le transport entier soit brûlé.

Et c'était ainsi tout le long du jour... c'était ainsi.

[...]

Quand j'ai vu tout ça, ça ne m'a rien fait.

Et le deuxième, le troisième transport, ne m'a rien fait non plus.

Je n'avais que treize ans, tout ce que j'avais vu jusque-là, c'étaient des morts, des cadavres. Peut-être n'ai-je pas compris.

Si j'avais été plus vieux, peut-être...

Je n'ai sans doute pas compris.

Je n'avais jamais rien vu d'autre.

Extrait de Claude Lanzmann, *Shoah*, Fayard/Livre de Poche, 1985, pages 128-129.

Femmes et enfants d'un convoi de juifs venant de Hongrie après la sélection, mai 1944 (coll. Yad Vashem, Jérusalem).

Photographie prise par un SS sur la rampe d'Auschwitz-Birkenau, extraite de Lili Meier et Peter Hellman, *L'Album d'Auschwitz*, Le Seuil, 1983, page 185. Les déportés conservent encore une partie de leurs biens afin d'entretenir l'idée qu'il s'agit d'un camp d'internement. Le fait qu'il s'agisse d'enfants et de femmes, notamment celles âgées ou enceintes, ne laisse pourtant aucun doute sur le sort que leur ont réservé les SS.

*L'Album d'Auschwitz* est un document exceptionnel sur le génocide des juifs. Il est constitué de près de 180 photographies, prises par deux SS du camp d'Auschwitz-Birkenau lors de l'arrivée d'un convoi de juifs hongrois en mai 1944. Par la suite, les deux SS furent mutés dans d'autres camps.

Lili Jacob, une déportée du convoi photographié, est sélectionnée pour entrer dans le camp, où elle parvient à survivre. Evacuée d'Auschwitz-Birkenau en décembre 1944, elle est transférée de camp en camp, avant d'aboutir à Dora en avril 1945.

À la libération du camp, Lili Jacob est transportée par d'autres détenus du *Revier* où elle avait été admise du fait de son état de faiblesse à un baraquement jusqu'alors occupé par les SS. C'est dans une armoire de ce baraquement que,



par le plus grand hasard, elle découvre l'album, sous le titre anodin de « La transplantation des juifs de Hongrie », contenant les photographies prises en mai 1944 et sur lesquelles elle reconnaît des habitants de sa ville natale.

Ayant émigré aux États-Unis en 1948, Lili Jacob

vint en Allemagne à l'occasion du procès d'Auschwitz à Francfort en 1964, avec son album comme document à charge contre les SS mis en accusation. En 1980, par l'intermédiaire de Serge Klarsfeld, Lili Jacob a fait don de son album au Mémorial de Yad Vashem en Israël.

## L'EXTERMINATION DES TSIGANES

La politique de l'Allemagne nazie à l'égard des Tsiganes est fondée sur des préjugés raciaux (ce sont des « dégénérés ») et sociaux (ce sont des « criminels »). Dans les années 1930, le docteur Robert Ritter, présenté comme le spécialiste des *Zigeuner*, distingue les Tsiganes de « race pure » et les Tsiganes métissés (avec plusieurs degrés). Le docteur Ritter considère que les Tsiganes du Reich n'appartiennent pas à la « communauté du peuple allemand ». Il préconise des mesures discriminatoires dont s'inspirent les responsables nazis (sédentarisation forcée et surveillée, ségrégation sociale pour les adultes et scolaire pour les enfants). De manière générale, les Tsiganes sont considérés comme des « asociaux » et plusieurs milliers sont internés en camp de concentration pour cette raison.

À partir de 1940, les Tsiganes de Pologne sont internés par familles entières dans des quartiers réservés (Lodz, Varsovie) ou des camps de travail (Belzec). A partir de 1941, des Tsiganes sont massacrés un peu partout en Europe : en Pologne, en URSS, en Roumanie, en Serbie, en Croatie, etc. En URSS, les *Einsatzgruppen* fusillent des milliers de Tsiganes qui ont la réputation d'espionner et de ne pas pouvoir être contrôlés. En Roumanie, des dizaines de milliers de Tsiganes meurent de faim, du typhus et de mauvais traitements après avoir été déplacés de force par les autorités roumaines dans des conditions dramatiques. Pour autant, aucun plan d'extermination systématique des Tsiganes n'a été élaboré par l'Allemagne nazie.

Le décret du 16 décembre 1942, dit décret d'Auschwitz, prévoit la déportation des Tsiganes du Reich et des territoires annexés vers le camp d'Auschwitz (mais les Tsiganes de « race pure », ayant des origines aryennes selon Himmler, échappent aux mesures de déportation). Près de 23 000

Tsiganes entrent à Auschwitz-Birkenau sans subir de sélection. Des familles entières sont donc internées dans le *Zigeunerlager* (camp des Tsiganes) ou *Familienlager* (camp de familles) ouvert en février 1943. Le typhus et les mauvais traitements font des ravages, en particulier parmi les plus jeunes. Les Tsiganes restés en vie dans le camp des familles sont finalement envoyés à la chambre à gaz le 2 août 1944 car il faut faire de la place pour les juifs qui sont déportés massivement de Hongrie (les Tsiganes internés à Chelmno sont aussi gazés, pour mettre fin à l'épidémie de typhus qui s'est déclarée parmi eux).

Le nombre de Tsiganes disparus entre 1940 et 1945 varie selon les auteurs. Il est au minimum de 200 000 morts.

En France, les Tsiganes sont victimes des mesures d'internement prises dès avril 1940 et renforcées par l'État français en novembre sous pression de l'occupant allemand. Entre 1940 et 1945, au moins 3 000 Tsiganes sont internés dans une vingtaine de camps, dont les principaux sont Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), Poitiers (Vienne), Mulsanne (Sarthe), Saliers (Bouches-du-Rhône). En France, les Tsiganes sont peu touchés par les déportations. En janvier 1943, 70 Tsiganes de 16 à 60 ans quittent leur camp d'internement pour aller travailler en Allemagne, mais ils se retrouvent au camp de Sachsenhausen après avoir transité par le camp de Compiègne. En janvier 1944, 145 Tsiganes, arrêtés à l'automne 1943 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés au commandement militaire allemand de Bruxelles et transférés au camp de Malines en Belgique, sont déportés à Auschwitz.

Les derniers Tsiganes libérés des camps d'internement en France le sont en janvier 1946.

## Partie 3

# Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi

Quelques dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents sont internés dans le système concentrationnaire nazi. Les informations les concernant sont éparses et souvent approximatives, car les enfants et les adolescents ne sont pas forcément identifiables parmi les détenus qui sont enregistrés lors de leur entrée dans les camps de concentration. Dans tous les cas, les parcours de ces enfants et ces adolescents sont des exceptions.

### 1. L'origine des enfants et des adolescents détenus dans les camps de concentration nazis

Ce sont d'abord les rares sursitaires parmi les centaines de milliers de jeunes juifs et les quelques dizaines de milliers de jeunes Tsiganes assassinés, victimes des politiques de persécution et d'extermination, à savoir :

- de jeunes juifs d'Europe de l'Est qui ne sont pas morts de faim et de maladie dans les ghettos et qui ont été déportés dans un camp de travail ou/puis dans un camp de concentration.
- de jeunes juifs et Tsiganes d'Europe de l'Est qui n'ont pas été assassinés par les *Einsatzgruppen* et qui ont été déportés dans un camp de travail ou/puis dans un camp de concentration.
- de jeunes juifs déportés d'Europe de l'Ouest qui ont été sélectionnés à l'arrivée pour le travail dans un camp de concentration

Ce sont ensuite des victimes des politiques de répression (sans doute quelques dizaines de milliers), à savoir :

- des jeunes délinquants de droit commun (d'abord enfermés dans un camp pour mineurs ou transférés directement dans un camp de concentration)
- des jeunes arrêtés comme opposants ou résistants (d'abord enfermés dans

une ou plusieurs prisons du Reich ou directement transférés dans un camp de concentration)

- des jeunes pris dans des rafles avec des adultes (enfants de la région de Zamosc victimes de la politique de colonisation en Pologne en 1942 ; enfants de Lidice victimes des représailles après la mort de Heydrich en 1943 ; enfants de Varsovie arrêtés au moment de l'insurrection de la ville en 1944)
- de jeunes travailleurs forcés transférés dans des camps de travail puis dans des camps de concentration, à la suite d'une accusation de sabotage ou d'une tentative d'évasion.
- etc.

Par ailleurs, les transferts liés aux déplacements de la main-d'œuvre et aux évacuations des divers camps allemands en Europe sont à l'origine du brassage de la population concentrationnaire et expliquent la présence dans les mois précédant la libération d'enfants et d'adolescents dans des camps où ils n'étaient pas présents jusqu'alors.

Plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents juifs et non juifs ont été déportés à Majdanek. En janvier 1943, Himmler envisage la création dans le camp d'un secteur réservé aux orphelins des villages détruits en Union soviétique. Le projet n'aboutit pas mais les enfants sont regroupés dans le secteur réservé aux femmes (ou champ 5). Des enfants figurent également dans les convois venus de Russie, en mars 1943, et dans ceux venus de la région de Zamosc, vidée de sa population supposée soutenir les « bandits » polonais, en juin et juillet. D'autres enfants arrivent à Majdanek par les grands convois de la fin 1943 (juifs de Hollande, d'Allemagne et d'Italie) et du début 1944 (femmes et d'enfants russes, biélorusses et ukrainiens).



Photographies de jeunes détenus du camp d'Auschwitz prise au moment de leur enregistrement matriculaire, sans date (coll. musée d'État d'Auschwitz-Birkenau). Sur les photographies de gauche, prises de profil, à côté du matricule attribué, figure la catégorie dans laquelle les détenus ont été enregistrés. En haut, un garçon juif; au centre, une fillette tzigane; en bas, une fillette polonaise.

Près de 230 000 enfants et adolescents juifs ont été déportés à Auschwitz. Presque tous sont assassinés dans les chambres à gaz dans les heures qui suivent leur arrivée. Seule une minorité d'entre eux pénètrent dans le camp et y sont immatriculés.

Une dizaine de milliers de jeunes Tsiganes allemands, tchèques, polonais principalement sont déportés à Auschwitz avec leurs familles. Presque tous entrent dans le camp et sont enregistrés.

Plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents non-juifs de diverses nationalités ont été également déportés à Auschwitz. Ils entrent tous dans le camp et sont immatriculés. Les premiers arrivent dès 1940. Il s'agit d'une centaine d'élèves polonais arrêtés en même temps que des adultes lors de rafles. Par la suite, à plusieurs reprises, des adolescents se trouvent parmi les résistants polonais transférés à Auschwitz, notamment quand les arrestations touchent les organisations de jeunesse. En décembre 1942, à la suite de rafles de familles



« Un petit Letton Albert Martzenkevič 12 ans », dessin au crayon de Lazare Bertrand réalisé au camp de Neuengamme, 28 août 1944 (coll. musée de l'Ordre de la Libération, Paris)

entières dans la région de Zamosc, ou en septembre 1944, après l'insurrection de la population de Varsovie, des enfants et des adolescents non juifs sont envoyés à Auschwitz. D'autres arrivent parmi les déportés des 15 convois organisés dans le cadre de la « lutte contre les bandes » dans les territoires occupés d'Ukraine et de Biélorussie.

D'autres encore, juifs et non juifs, parviennent à Auschwitz après l'évacuation des camps de Majdanek et de Stutthof. Au total, les noms ou les matricules de 19 000 enfants figurent dans les registres du camp d'Auschwitz.

À Dachau, des enfants et des adolescents évacués des camps de travail de Lituanie et d'Estonie arrivent en juillet 1944 (et sont transférés à Auschwitz dès le 1<sup>er</sup> août) et d'autres venus de l'Est ne restent qu'une journée dans le camp en février 1945.

À Buchenwald, plusieurs centaines d'enfants et d'adolescents tsiganes arrivent d'Auschwitz entre avril et août 1944. En octobre, considérés comme inaptes au travail, les survivants sont renvoyés vers Auschwitz, ce qui provoque des scènes déchirantes, les jeunes Tsiganes sachant parfaitement le sort qui les attend. Arrivent également d'Auschwitz près d'un millier d'enfants juifs que la résistance internationale du camp essaie de prendre en charge.

Environ 3 000 enfants de moins de 15 ans sont passés par Bergen-Belsen. Bien que devenu camp de concentration en



Jeune gitan, dessin au crayon de Boris Taslitzky réalisé clandestinement à Buchenwald, 1944 (coll. musée de la Résistance nationale, fonds Boris Taslitzky)

## LES ENFANTS NÉS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION

Des enfants sont nés dans tous les camps où des femmes ont été maintenues en vie suffisamment longtemps pour pouvoir accoucher. À Auschwitz, des enfants naissent soit dans le camp des femmes, soit dans celui des familles de Theresienstadt, soit dans celui des Tsiganes. Dans un premier temps, les SS assassinent les femmes enceintes, puis ils les maintiennent en vie mais tuent les enfants à la naissance. Finalement, les mères et les enfants, juifs et non-juifs, sont provisoirement épargnés, les conditions sanitaires dramatiques ou les liquidations soudaines provoquant la disparition rapide de la plupart des nourrissons. Pourtant, sur 680 enfants nés à Auschwitz, 46 sont encore vivants au moment de la libération du camp.

À Ravensbrück, camp de femmes, l'évolution est un peu différente. Dans un premier temps, les femmes enceintes allemandes peuvent accoucher mais leurs enfants sont confiés à des institutions nazies. Dans un second temps, toutes les femmes doivent avorter (jusqu'à huit mois de grossesse), puis elles peuvent mener leur grossesse à terme mais les enfants sont tués à la naissance. Enfin, les nouveau-nés sont laissés en vie mais rien n'est prévu pour les accueillir et la mortalité des nourrissons est très élevée malgré les efforts des mères et des détenues affectées à la *Kinderzimmer* (la chambre de enfants). Plusieurs centaines de naissances ont lieu à Ravensbrück (au moins 850 en 1944 et 1945), mais seuls quelques nourrissons sont encore en vie à la libération du camp.

décembre 1944, Bergen-Belsen reste un cas particulier par l'origine très diverse des détenus : dans le camp de l'Etoile (*Sternlager*), 4 000 hommes, femmes et enfants venus pour la plupart de Westerbork (Pays-Bas) et 200 femmes et enfants de prisonniers de guerre français juifs passés par Drancy sont consi-

dérés comme des otages destinés à être échangés contre des prisonniers allemands ; dans le camp des tentes et dans le camp de l'Etoile sont entassées fin octobre-début novembre 1944 près de 8 000 femmes et jeunes filles évacuées d'Auschwitz-Birkenau (dont Anne Frank et sa sœur Margot).

## 2. Le sort des enfants et des adolescents dans les camps de concentration

Les enfants et les adolescents qui entrent dans le système concentrationnaire pénètrent dans un univers qui n'a pas été pensé ni organisé pour eux. C'est pourquoi la plupart partagent le sort des adultes.

Dans cet univers fondamentalement hostile, les enfants et les adolescents doivent montrer des capacités d'adaptation pour tenir et survivre. Les conditions d'arrivée peuvent être déterminantes.

- Les jeunes juifs d'Europe de l'Est ayant vécu dans un ghetto ou dans un camp de travail avant d'aboutir dans un camp de concentration adoptent immédiatement des attitudes et des modes d'action qui peuvent leur procurer un réel avantage sur des détenus adultes souvent déstabilisés et désorientés face au fonctionnement du système concentrationnaire.

- En revanche, les jeunes juifs venus d'Europe de l'Ouest, victimes de persécutions dont les répercussions ont été souvent atténuées par le dévouement des adultes de leur entourage, se retrouvent brutalement plongés dans un monde où ils perdent tout repère (à commencer par leur famille dispersée ou massacrée dès l'arrivée au camp, en l'occurrence Auschwitz-Birkenau pour la plupart).

- Les jeunes résistants d'Europe de l'Ouest sont le plus souvent déportés en compagnie d'adultes avec lesquels ils ont pu nouer des liens lors de la période de détention en prison ou en camp d'internement qui a précédé la déportation (certains sont déportés avec des proches, parents ou amis, également engagés dans la résistance). La lutte dans la résistance, très diverse, ne les peut-être pas préparés à supporter la dureté et la brutalité des camps de concentration, mais ces jeunes ont l'avantage de pouvoir compter, tant qu'ils restent avec eux, sur l'esprit de solidarité de leurs camarades.

Dans tous les cas, la survie n'est pas assurée, du fait de la mise en concurrence permanente des détenus par les SS et les *Kapos* et des transferts imprévisibles d'un *Kommando* à un autre ou d'un camp à un autre. Les jeunes détenus se retrouvent fréquemment seuls pour comprendre comment fonctionne le camp – avec ce que cela suppose de risque en cas d'erreur d'appréciation – et trouver les stratégies pour tenir un jour, une semaine, un mois supplémentaires.

Si les enfants et les adolescents doivent faire face à l'indifférence des autres concentrationnaires, ils sont aussi à la merci de prédateurs qui veulent profiter de leur faiblesse et de leur fragilité. Les SS s'en prennent facilement aux plus jeunes détenus, leur reprochant leur inaction ou leur manque d'efficacité dans le travail, par exemple quand il exige de la force physique. Les *Kapos* adoptent la même attitude car ils savent que la place qu'ils occupent dépend de leur aptitude à faire effectuer aux détenus les tâches que les SS leur imposent. Les enfants et les adolescents sont donc fréquemment frappés et malmenés et sont souvent affectés à des tâches ingrates que les détenus plus âgés ne veulent pas faire (comme le curage des latrines et le transport des matières fécales). Les adolescents sont aussi contraints, en échange d'avantages matériels, notamment en nourriture, de devenir les partenaires sexuels de *Kapos*. Si les détenus ordinaires n'ont pas les moyens de pression des SS ou des *Kapos*, certains n'hésitent pas à profiter de leur plus grande expérience du camp ou de leur supériorité physique pour détourner ou s'emparer des maigres biens des jeunes détenus, en premier lieu du peu de nourriture distribuée.

Pourtant, les enfants et les adolescents trouvent aussi de l'aide dans les camps de concentration. Un sentiment d'humanité, enfoui par habitude ou par nécessité, peut resurgir à l'occasion de la confrontation avec de jeunes détenus. Les concentrationnaires les plus âgés se rappellent qu'ils sont aussi des pères ou des mères. Il n'est donc pas étonnant de trouver mention dans

les témoignages de rescapés de gestes de bienveillance. Beaucoup sont individuels et ponctuels : un peu de nourriture ou une parole encourageante remonte le moral, une épaule plus solide ou un coup pour réveiller permet de tenir pendant les longues heures d'un appel. La motivation de ces actes de compassion n'est pas forcément évidente, voire demeure profondément obscure quand ils évitent une punition ou une sélection et émanent d'un *Kapo* ou d'un SS.

Dans certains camps, quand les circonstances le permettent, la solidarité envers les plus jeunes détenus prend une forme plus organisée. Les plus jeunes sont affectés par les détenus de l'administration du camp des *Kommandos* considérés comme moins rigoureux. Le cas le plus spectaculaire est la prise en charge par la résistance internationale du camp des enfants transférés d'Auschwitz à Buchenwald à la fin 1944. Malgré les conditions très difficiles des derniers mois de la guerre, plusieurs centaines d'enfants et d'adolescents sont maintenus en vie jusqu'à la libération.

Le taux de survie des enfants et des adolescents dans les camps de concentration est impossible à calculer du fait de la dispersion des jeunes détenus et des possibilités de double compte. Entre les mauvais traitements et l'abandon de fait de beaucoup d'enfants à leur sort d'une part, les aptitudes individuelles à la survie et les gestes de solidarité à leur égard d'autre part, il semble que les adolescents les plus âgés ont connu sensiblement le même taux de survie que les adultes, alors que les enfants et les plus jeunes adolescents ont presque tous disparu. Les témoignages des rescapés soulignent la succession des circonstances favorables qui a été nécessaire pour assurer la survie d'un seul dans l'enfer concentrationnaire. La plupart des enfants et des adolescents n'ont pas eu cette accumulation de chances. Ils ont tenté eux aussi de tenir, mais la chance n'est jamais venue ou a tourné et ils sont morts avant d'avoir pu connaître le moment de la libération.

## Le Block des jeunes à Sachsenhausen

Tous les Français se rappellent sans doute ce dimanche d'octobre 1943 où nous sommes rassemblés sur la place d'appel pour une réorganisation de l'administration intérieure du camp.

De nombreuses mesures sont prises ce jour-là, entre autres le regroupement des prisonniers de droit commun dans le « Block des verts », ce qui cantonne leur influence aux lieux de travail et permet un peu plus de tranquillité dans les Blocks. Une autre mesure spectaculaire est la création du « Block des jeunes ». Tous les détenus de moins de seize ans, environ deux cent cinquante, essentiellement russes et polonais, sont regroupés face au hall 8. Je suis le seul Français à en faire partie jusqu'à l'évacuation d'avril 1945.

Le chef de ce Block est un vieux politique allemand, Kowalski, connu pour son esprit de justice. Nous obtenons divers avantages ; fin du travail avancée à 16 h 30 ; deuxième tenue propre, qui permet de se changer en rentrant des halls. Jusqu'à l'appel du soir, nous sommes consignés, mais le réfectoire se transforme en salle de classe. Le chef de Block parlant le russe, donne des conférences pendant lesquelles, avec sa complicité, je me retire au dortoir pour copier le bulletin quotidien d'information que me confie Bergeron et qui circule le soir dans d'autres collectivités.

Je suis certain que, grâce à ce Block, une majorité de jeunes a été moralement sauvée et cet exemple justifie pleinement à mes yeux les risques pris par les détenus politiques allemands en participant à l'administration du camp.

Extrait de Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Plon/Les Editions de Minuit, 1992 (réédition Pocket, 2003, page 192).



Clichés réalisés après l'ablation des ganglions lymphatiques après injection de bacilles de la tuberculose par un photographe SS à la demande du médecin SS Heissmeyer, janvier 1945 (coll. KZ-Gedenkstätte Neuengamme).

Le 20 avril 1945, les enfants sont pendus par des SS à Hambourg, à l'école du Bullenhuser Damm, devenue Kommando du camp de Neuengamme.

## LES ENFANTS COBAYES

Les expériences pseudo-médicales ont été réalisées sur des détenus dans plusieurs camps de concentration car les médecins SS avaient à leur disposition un matériel humain qu'ils ne pouvaient espérer avoir dans un autre contexte. Les barrières morales qui bornent l'expérimentation médicale ont toutes été levées dans les camps de concentration. Les enfants ont compté parmi les victimes, car il était intéressant pour les médecins SS de procéder à des essais cliniques sur des êtres en pleine croissance. À Auschwitz-Birkenau, de mai 1943 à janvier 1945, le docteur Mengele dirige des études physiologiques sur de jeunes Tsiganes atteints d'une maladie rare et procède à des études comparatives sur des enfants jumeaux. La plupart des enfants sont assassinés afin de pouvoir procéder à des autopsies. À Ravensbrück, le docteur Treite et le docteur Schumann, venu d'Auschwitz, entreprennent en janvier 1944 la stérilisation d'au moins 120 petites Tsiganes, dont certaines n'avaient pas 8 ans. Certaines meurent des suites du traitement, d'autres sont exécutées pour procéder à des autopsies. Le sort de la plupart demeure inconnu, mais aucune ne semble avoir survécu au transfert à Bergen-Belsen.

Les médecins SS ont fait photographier les résultats de leurs expérimentations afin d'apporter des preuves de leurs éventuelles découvertes, mais ils ont pris soin au moment de la défaite de faire disparaître les traces de leurs crimes. Pourtant, certains clichés ont été préservés, soit qu'ils aient été détournés par des détenus comme documents à charge pour des procès à venir, soit qu'ils aient échappé à la destruction dans la précipitation. Ainsi, les photographies des expériences sur la tuberculose réalisées sur 20 enfants (10 garçons et 10 filles) par le médecin SS Heissmeyer à Neuengamme ont été sauvegardées<sup>1</sup>, mais tous les enfants, transférés d'Auschwitz à Neuengamme en novembre 1944, les 2 médecins et les 2 infirmiers détenus qui les accompagnaient ont été assassinés à Hambourg, en avril 1945.

<sup>1</sup> Le docteur Heissmeyer avait précédemment fait inoculer le bacille de la tuberculose à des détenus adultes de Neuengamme à des fins de vaccination : les autopsies après l'exécution des malades avaient révélé l'inefficacité totale de ce traitement, comme l'a admis le médecin lors de son procès.

### 3. Les enfants et les adolescents à la libération des camps

À la libération des camps, plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents sont encore en vie. Les libérateurs les découvrent avec effarement parmi les autres détenus. En effet, du fait du brassage des déportés lors de évacuations des derniers mois ou des dernières semaines précédant la libération, des enfants et des adolescents se retrouvent dans pratiquement tous les camps libérés.

Lorsque les troupes soviétiques investissent le camp d'Auschwitz en janvier 1945, elles trouvent environ 200 enfants de moins de 15 ans, juifs et non juifs, hospitalisés dans les *Blocks*. Parmi eux se trouvent certains des jumeaux sélectionnés par le docteur Mengele pour ses expériences, poursuivies jusque dans les dernières semaines de fonctionnement du camp. D'autres enfants ont quitté le camp lors de son évacuation (il y avait encore 600 garçons et filles de moins de 14 ans dans le camp réservé aux femmes à Birkenau quelques jours auparavant, certains étant des rescapés des évacuations des camps de Majdanek et du Stutthof).



Enfants libérés du camp d'Auschwitz montrant leur matricule sur leur avant-bras, 1945 (coll. musée d'État d'Auschwitz-Birkenau). Photogramme extrait du film *Chronique de la libération d'Auschwitz*, tourné par les Soviétiques quelques semaines après la libération du camp.

### LES IMAGES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS PRISES À LA LIBÉRATION

Les images prises lors de la libération des camps en 1945 montrent quelques portraits d'enfants et d'adolescents. Les reporters photographes et cinéastes sont attentifs à saisir ces jeunes dont beaucoup ont des visages de vieillards. Ils savent la force émotionnelle de telles images dans un monde pourtant habitué depuis plusieurs années aux horreurs de la guerre. Dans les journaux, dans les magazines, dans les films d'actualités, les portraits d'enfants libérés sont visibles. L'expression des visages est le plus souvent grave ou révèle l'état d'épuisement et de lassitude des jeunes détenus.

Ces images doivent être utilisées avec prudence. Elles n'ont pas toujours été légendées avec précision et, avec le temps, les quelques données disponibles ont été perdues. Il est souvent difficile de retrouver le lieu où ont été prises les images, de distinguer la catégorie de déportés à laquelle les personnes photographiées ou filmées appartiennent, ou même de leur donner un âge avec une marge d'erreur raisonnable. Certaines images ont été utilisées comme si elles avaient été prises par les SS dans la période de fonctionnement des camps, alors que la période de la libération est très spécifique.

L'existence et la persistance des informations pour certains clichés ne constituent pas des garanties contre les interprétations erronées. Ainsi, dans une brochure publiée par une amicale de déportés, entre autres approximations, un photogramme montrant les enfants libérés d'Auschwitz dévoilant leur avant-bras tatoué a pu être légendé : « *A l'arrivée au camp, ces enfants tendent leurs petits bras pour le tatouage* ». Dans un ouvrage publié par une autre organisation de déportés, la photographie d'enfants libérés derrière des barbelés de Buchenwald est présentée comme celle d'« *enfants à Auschwitz* ». Ces erreurs, plus rares dans les dernières publications, sont liées à une utilisation purement illustrative des images, mais elles entretiennent la confusion et peuvent rendre plus difficile la compréhension de la situation des enfants et des adolescents dans les camps de concentration nazis. Un travail d'identification est donc indispensable, dans la mesure des informations disponibles, pour reconstituer le parcours des enfants et des adolescents et expliquer pourquoi ils figurent sur une image au printemps 1945.

Les troupes américaines qui pénètrent dans le camp de Buchenwald libéré par les détenus, doivent gérer la présence de près de 800 enfants juifs évacués d'Auschwitz, regroupés avec quelques autres jeunes détenus non juifs ou plus âgés dans deux baraques. Une dizaine d'enfants très jeunes ont pu être cachés avec la complicité de détenus adultes.

Les troupes soviétiques qui entrent dans le camp de Ravensbrück abandonné par les SS en avril 1945 ne trouvent qu'un petit nombre de détenues, la plupart ayant été évacuées vers d'autres camps ou prises en charge par la Croix-Rouge internationale qui s'est efforcée de sortir de l'enfer concentrationnaire le plus grand nombre possible de déportés. Il ne reste plus d'enfants à Ravensbrück. En décembre 1944, ils sont encore 500 environ. En février 1945, 2 000 femmes et enfants de tous âges sont évacués vers le camp de Bergen-Belsen. En mars, 250 femmes enceintes et 12 nourrissons restés à Ravensbrück sont assassinés dans la chambre à gaz du camp.

Deux petits enfants français sont cachés jusqu'à la formation d'un convoi d'évacuation et parviennent jusqu'en Suède encore en vie.

Les troupes britanniques qui arrivent jusqu'au camp de Bergen-Belsen le 15 avril 1945 constatent avec horreur la présence de 60 000 survivants errant au milieu de 13 000 cadavres. Le camp est devenu un immense mouroir. 500 enfants et adolescents de moins de 16 ans, rescapés de divers camps ou déportés directement à Bergen-Belsen, sont recensés par les libérateurs. Presque tous sont juifs. Les enfants arrivés comme otages peuvent être accompagnés par leur mère. Les autres, les plus nombreux, rescapés de l'extermination, sont sans illusion sur les chances de survie de leurs parents.

## Partie 4

# La Déportation et la question des enfants et des adolescents depuis 1945

### 1. La prise en charge des enfants et des adolescents rescapés après la libération

Dans un premier temps, les rescapés les plus jeunes sont considérés comme les preuves de la barbarie nazie. Pour les libérateurs, ces détenus si particuliers ont été victimes comme les adultes de la politique criminelle des nazis, leur jeunesse ne faisant que renforcer l'horreur face aux crimes commis. Les commissions d'enquêtes qui préparent les dossiers à charge pour les procès à venir recensent les actions qui ont touché plus particulièrement les enfants, et dans une moindre mesure les adolescents, récupérant les documents non détruits et accumulant les relevés photographiques et les témoignages des rescapés.

Dans un second temps, le parcours individuel de chacun des enfants et des adolescents est pris en compte, à partir du moment où les commissions de rapatriement s'efforcent de connaître l'identité et de retrouver la famille des jeunes rescapés. La particularité du génocide des juifs d'Europe apparaît alors dans toute son ampleur et justifie les mesures spécifiques concernant les enfants et les adolescents juifs survivants. Après la libération d'Auschwitz, une partie des enfants juifs sans parents connus sont confiés à des tuteurs polonais. Pour d'autres, la recherche de parents se prolonge pendant plusieurs années. Après la libération de Bergen-Belsen, les orphelins juifs sans famille identifiée sont maintenus sur place jusqu'au printemps 1946 (sauf une centaine partis en Palestine). Après la libération de Theresienstadt, un millier d'adolescents juifs polonais sont envoyés en Grande-Bretagne et répartis dans plusieurs foyers d'accueil avec le soutien du Central British Fund, organisation juive d'aide aux réfugiés (la moitié demeure en Grande-Bretagne). Plus généralement, beaucoup

de jeunes juifs doivent demeurer dans les camps pour personnes déplacées ou dans des foyers d'accueil ouverts en Europe libérée, dans l'attente d'une réponse adaptée à leur situation.

Les jeunes rescapés français sont rapatriés rapidement en France, dans la mesure où leur état de santé le permet (certains doivent attendre plusieurs semaines dans un hôpital ou dans un sanatorium, en Allemagne, en Suède ou en Suisse). Le retour au pays se passe comme pour les adultes, avec la même incertitude pour les déportés juifs qui ne savent pas qui a pu survivre dans leur famille, avec la même inquiétude pour les déportés résistants qui ne savent pas comment faire comprendre ce qu'a été l'expérience concentrationnaire.

Pour ces enfants et ces adolescents, la réadaptation n'est pas facile. Il faut réapprendre à vivre selon les règles de la vie normale alors qu'il a fallu pour survivre en intégrer d'autres. Il faut redevenir un enfant ou un adolescent comme les autres alors qu'on a vécu souvent comme les adultes ou que l'on a vu ce qu'aucun adulte ne verra jamais. Il faut aussi reprendre des études ou démarrer une vie professionnelle, alors que l'on est encore fragile physiquement et psychologiquement, qu'on a perdu ses repères ou sa motivation.

Les jeunes rescapés peuvent cependant compter sur la solidarité familiale et sur les structures d'aide, même si certains n'ont pas trouvé l'amour parental espéré ou ont eu le sentiment d'avoir dû se débrouiller seuls. A la fin de la guerre, les organisations d'aide de la Résistance regroupée sous l'occupation au sein du COSOR (Comité des œuvres sociales de organisations de la Résistance) continuent leur action de manière légale. Les fédérations et les amicales de déportés qui se constituent dès 1945 accordent une grande importance à la solidarité. Les organisations juives prolongent également leurs actions après-guerre. Ainsi, la Commission centrale de l'Enfance (CCE) issue de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) et l'Organisa-

tion de secours aux enfants (OSE) restent actives. Toutes ces organisations bénéficient du soutien du gouvernement français et d'institutions internationales (notamment le Joint ou le Congrès juif mondial) pour gérer et animer des centres d'accueil et des maisons d'enfants. Dans les années d'après-guerre, sont régulièrement organisées des collectes de toutes sortes, des tombolas et des animations en faveur des orphelins de guerre (jeunes rescapés des camps sans famille, mais aussi enfants de fusillés et de déportés disparus). La reconnaissance par la France des statuts de déportés résistants et politiques permet aussi d'assurer la continuité des soins (qui restent nécessaires quand l'enfant est devenu un adulte).

La prise en charge est souvent improvisée par des personnes qui compensent leur manque de compétence ou d'expérience en pédagogie ou en psychologie de l'enfance et de l'adolescence par un dévouement sans faille. Les parcours de certains des jeunes rescapés montrent que ce qui a été fait a été utile. Il n'est donc pas étonnant de trouver parmi les grands noms de la pédiatrie en France depuis 1945 des praticiens confrontés d'une manière ou d'une autre à cette expérience de la déportation (Alfred et Françoise Brauner, Roger Perelman, Stanislas Tomkiewicz, Boris Cyrulnik, etc.). Si le traumatisme des camps n'a pu être effacé, l'accompagnement des enfants et des adolescents leur a permis de faire une vie d'homme et de femme, ce dont les nazis avaient voulu définitivement les priver.

#### Joint:

organisation caritative juive américaine très active en Europe pendant et après la guerre.

## Témoignages d'Alfred et Françoise Brauner

**Françoise.** – Je n'oublierai jamais cette entrée en gare. C'était la gare de Gisors, dans la direction de Rouen. L'organisation [OSE, *Œuvre de Secours aux Enfants*] s'est vue attribuer un ancien sanatorium ou préventorium départemental, à Ecois. J'ai vu arriver ce train, avec des têtes d'enfants à toutes les fenêtres... ou plutôt des têtes d'adolescents...

**Alfred.** – Il y avait aussi quelques petits. Les plus grands, très gentiment, les ont laissé avancer vers les fenêtres. À côté de moi, sur le quai, un homme leur a crié des mots en yiddish, quelque chose comme « *Ne pas sortir du train* ». Un journaliste, la caméra au poing, m'a demandé s'il s'agissait bien des petits enfants de Buchenwald. Il faisait un geste vers son visage qu'il gonflait... « *Je les attends plus... plus...* » « *squelettiques* », ai-je ajouté. « *Oui, Monsieur, leurs visages sont bouffis...* » Il aurait fallu toute une explication médicale pour lui faire comprendre leur état. Le photographe actionnait son appareil fiévreusement. « *Dites, cher Monsieur, dit-il, vous permettez qu'on inscrive le mot de « Buchenwald » sur le train ? pour mon journal, mes lecteurs...* » Mais il ne savait pas l'orthographe. Je lui ai enlevé la craie de la main pour tracer ce mot terrible, en grandes lettres. Les garçons se penchèrent par les fenêtres. Ils demandèrent qu'on ajoute le mot *Waisen* (orphelins). Décidément, ils avaient profité de la fréquentation des journalistes américains...

Extrait de Alfred et Françoise Brauner, *L'accueil des enfants survivants*, Cahiers du Groupement de recherches pratiques pour l'enfance, 1994, pages 145-147.

Alfred et Françoise Brauner sont connus pour leurs travaux sur l'adaptation des enfants déficients mentaux polyhandicapés. Entre 1937 et 1946, ils ont travaillé au service des enfants victimes de la guerre, en particulier auprès des enfants juifs survivants d'Auschwitz et de Buchenwald en 1945.



Enfants rescapés de Buchenwald, à l'arrivée du train en gare de Gisors (Eure), 1945 (coll. CDJC). L'inscription sur le train a été faite à la demande d'un journaliste par Alfred Brauner.

### LES ENFANTS DE BUCHENWALD EN FRANCE

À la libération du camp de Buchenwald, le 11 avril 1945, près de 900 enfants et adolescents juifs d'Europe de l'Est (Pologne et Hongrie principalement) se trouvent dans le camp. Ils sont passés pour la plupart par les camps de travail de Pologne et par Auschwitz, avant d'être évacués sur Buchenwald. Les autorités françaises décident d'en accueillir 426.

Les jeunes rescapés sont rapatriés en France par le train et sont regroupés dans un préventorium à Ecois dans l'Eure. L'établissement a été mis à la disposition de l'OSE par le gouvernement français. L'objectif est de resocialiser les enfants et les adolescents, de les enrichir intellectuellement et de retrouver trace de leur famille. Les 80 les plus religieux partent en Israël. Près de 350 retrouvent une famille (mais ils restent souvent considérés d'abord comme des orphelins). Seuls 25 décident de rester en France.

## 2. La mémoire des enfants et des adolescents déportés en France depuis 1945

Les enfants et les adolescents sont mentionnés dès la libération des camps parmi les victimes du nazisme. Les portraits d'enfants et d'adolescents figurent parmi les photographies publiées dans les journaux et les magazines comme dans les films d'actualités diffusés en France. Cependant, aucune distinction n'est réellement faite entre les jeunes et les adultes, sinon pour

insister sur le caractère particulièrement abject des crimes perpétrés contre des enfants.

La mémoire de la Déportation portée par les résistants déportés maintient cette vision globalisante des victimes, d'autant plus que les survivants sont pour leur quasi totalité des adultes plus ou moins âgés. S'ils n'ignorent pas la présence des enfants et des adolescents dans les camps, ils mettent en avant dans leurs discours ou leurs publications leur expérience commune d'adultes. Parmi les amicales de camp, l'amicale d'Auschwitz (camp associé à l'extermi-

nation des juifs), celle de Ravensbrück (camp de femmes) et dans une moindre mesure celle de Buchenwald (camp comptant beaucoup d'enfants à la libération) donnent une place plus importante aux enfants. La FNDIR-UNADIF qui privilégie la mémoire des déportés résistants et la FNDIRP qui s'efforce de défendre toutes les catégories de déportés mentionnent la déportation des enfants et des adolescents dans leurs publications, tandis que l'ADIR qui regroupe des femmes résistantes déportées et internées est sur la même ligne que l'amicale de Ravensbrück.

La montée en puissance d'une mémoire juive de la Déportation dans les années 1970 donne au sort des enfants et des adolescents plus d'importance. Le massacre des innocents est mis en avant. La réalisation du *Mémorial des enfants juifs déportés de France* sous la direction de Serge Klarsfeld permet la pose de nombreuses plaques, notamment sur les murs d'écoles, rappelant la déportation d'enfants parce que nés juifs. La déportation des enfants devient une spécificité de la déportation des juifs, dont la mémoire valorise l'approche victimaire. Parallèlement, les déportés résistants rappellent que parmi eux se trouvaient des jeunes, et parfois de très jeunes. Cette importance nouvelle donnée à la jeunesse des déportés se trouve renforcée ces dernières années par le fait que les derniers rescapés des camps en mesure de témoigner, en particulier auprès des élèves, se trouvent être les déportés les moins âgés lorsqu'ils étaient détenus. Le témoignage de ces jeunes déportés aux visages devenus ridés tend à estomper la mémoire victimaire, celle des morts, et à lui substituer une mémoire plus héroïque, celle des survivants, ce que renforce l'attention récente accordée aux enfants cachés et à leurs sauveurs.

De manière plus générale, l'intérêt pour le sort des enfants et des adolescents dans les camps nazis et son inscription dans la mémoire de la Déportation coïncide avec l'avancée de la recherche historique dans ce domaine. En cela, le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation est en phase avec son époque.

#### FNDIR-UNADIF :

Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance-Union nationale des anciens déportés et internés et familles

#### FNDIRP :

Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes

#### ADIR :

Association des déportés et internées de la Résistance

### 3. Les déportés et la protection des droits des enfants et des adolescents depuis 1945

De par leur expérience des camps, les déportés ont une sensibilité particulière face à la souffrance d'autrui. Si les divergences politiques ont pu entraîner des appréciations différentes des conflits d'après-guerre et des tensions internationales, les déportés se sont souvent retrouvés pour dénoncer le sort fait aux enfants et tenter d'améliorer leur situation. Les organisations d'anciens déportés (fédérations nationales ou amicales de camp) ont soutenu les actions en faveur de l'enfance, que ce soit en France ou dans le monde. Dans leurs manifestations ou leurs publications, elles ont rappelé le sort des enfants dans les camps et l'obligation de faire le nécessaire pour que de telles horreurs ne se reproduisent plus. Là encore, les déportés ayant été les plus directement confrontés à la violence faite aux enfants (les déportés juifs et

les femmes déportées principalement) ont été les plus réactifs, mais tous ont montré à un moment ou un autre leur attachement aux mesures de protection de l'enfance, se félicitant des étapes franchies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (création de l'UNICEF en 1946, Année internationale de l'Enfant en 1979, Convention internationale des droits de l'Enfant en 1979, etc.), déplorant les atteintes persistantes à la dignité et à la vie des plus jeunes (enfants esclaves, enfants soldats, enfants victimes de la famine, etc.). Depuis des années, les déportés survivants s'adressent à la jeunesse dans le message rédigé par leurs organisations représentatives à l'occasion de la Journée nationale du souvenir de la Déportation. Depuis des années, ils s'investissent dans les centres d'histoire et sur les sites de mémoire de la Déportation en France et en Europe. Depuis des années, ils viennent dans les classes rencontrer écoliers, collégiens et lycéens, les sensibilisant par leurs témoignages et les appelant à la vigilance, conscients que la meilleure des protections pour les enfants et adolescents de demain est la formation historique et civique des enfants et des adolescents d'aujourd'hui. Participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation, au moment où les derniers déportés en mesure de témoigner sont les plus jeunes des rescapés, c'est préserver cet héritage moral et lui donner tout son sens.



Couverture de la brochure *L'ordre nazi: les enfants aussi*, Amicale des anciennes déportées du camp de concentration de Ravensbrück, 1979, publiée à l'occasion de l'Année internationale de l'Enfant.



Enfant rescapé de Buchenwald, dans un bus le conduisant à l'hôtel Lutetia, centre de rapatriement des déportés, avril 1945 (coll. musée de la Résistance nationale).

[...]

Sur la vitre des surprises  
Sur les lèvres attentives  
Bien au-dessus du silence  
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits  
Sur mes phares écroulés  
Sur les murs de mon ennui  
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir  
Sur la solitude nue  
Sur les marches de la mort  
J'écris ton nom

Sur la santé revenue  
Sur le risque disparu  
Sur l'espoir sans souvenir  
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot  
Je recommence ma vie  
Je suis né pour te connaître  
Pour te nommer

**Liberté**

Extrait de Paul Éluard, « Liberté », dans *Poésie et Vérité*, 1942 (l'original du manuscrit corrigé de la main de Paul Éluard chez l'imprimeur est conservé au musée de la Résistance nationale à Champigny).

**« NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES-LE CIRCULER »**

(mention figurant sur certains journaux clandestins de la Résistance française)

**Dossier réalisé par :**

Éric Brossard, agrégé d'histoire, professeur au collège Jean Wiener à Champs-sur-Marne, professeur relais au musée de la Résistance nationale; Loïc Damiani, docteur en histoire, professeur au collège Jean Macé à Fontenay-sous-Bois; Guy Krivopissko, professeur d'histoire, conservateur du musée de la Résistance nationale.

**Avec le concours de la commission Histoire du musée de la Résistance nationale, notamment de :**

Aurélien Poidevin, agrégé d'histoire, doctorant à l'université Paris 8; Axel Porin, professeur d'histoire au collège Jorissen à Drancy; Marie-Françoise Cénat, IPR d'histoire-géographie honoraire; Marie-Claude Angot, agrégée d'histoire honoraire; Jean-Pierre Brossard, professeur d'histoire honoraire; Xavier Aumage et Céline Heytens, archivistes du musée de la Résistance nationale; Guy Hervy, chercheur; Michel Delugin, résistant; Yvette Lévy, déportée à Auschwitz; Léopold Rabinovitch, résistant déporté à Dachau; René Roy, résistant déporté à Buchenwald et de Julie Baffet, chargée de la Communication du musée de la Résistance nationale.

**Coordination :**

Corinne Robino, directrice du CDDP de Val-de-Marne; Éric Brossard, professeur relais au musée de la Résistance nationale; Guy Krivopissko, conservateur du musée de la Résistance nationale.

**Édition de l'association musée de la Résistance nationale**

Parc Vercors - 88 avenue Marx Dormoy - BP 135  
94501 Champigny sur Marne cedex  
Téléphone : 01 48 81 45 97  
Courriel : communication@musee-resistance.com

**Directeur de la publication :** Michel Delugin

**Rédactrice en chef :** Julie Baffet  
**Coordinatrice éditoriale :** Corinne Robino  
**Secrétariat :** Annick Nunes  
**Iconographe :** Xavier Aumage  
**Graphisme :** Olivier Umecker  
**Impression :** Agefim  
**Crédits photos :** tous droits réservés

Dépôt légal CP n°61257 / Duplication autorisée et conseillée.

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE**

Parc Vercors - 88 avenue Marx Dormoy  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**Pour contacter le musée**

Téléphone : 01 48 81 53 78  
Télécopie : 01 48 81 33 36  
www.musee-resistance.com  
infos@musee-resistance.com

**Jours et horaires d'ouverture**

Du mardi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30  
et de 14 h 00 à 17 h 30.  
Samedi et dimanche, de 14 h 00 à 18 h 00  
Fermé au mois de septembre (sauf pour les journées du Patrimoine), les lundis, les jours fériés (sauf le 8 mai), les week-end en août.  
Fermeture exceptionnelle : voir site web du musée.

**Tarifs**

- Visite des expositions temporaires gratuite (une visite commentée gratuite est organisée le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois).
- Visite de l'exposition permanente payante (plein tarif : 5 €; demi-tarif : 2,50 €, pour les retraités, les familles nombreuses, les groupes de plus de 10 personnes)
- Gratuit pour les scolaires, les anciens résistants et déportés, les chômeurs, le personnel des organismes sous convention.

**Accès**

En transports en commun :  
RER A, direction « Boissy-Saint-Léger », station « Champigny » puis bus 208, arrêt « Musée de la Résistance »  
Par la route : par l'autoroute A4, sortie « Champigny centre », ou par la nationale 4

Bâtiment accessible aux handicapés  
Librairie - Boutique - Parking